

CHAPITRE 2

DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LEUR EVOLUTION EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET ET APERCU DE L'EVOLUTION PROBABLE DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

PRESENTATION DU CHAPITRE 2

L'objectif de ce chapitre est de présenter une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement, dénommée « scénario de référence », et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles (Art. R122-5 II-3° du Code de l'Environnement).

TABLE DES MATIERES

<u>1. DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT</u>	<u>41</u>
<u>2. EVOLUTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET</u>	<u>43</u>
<u>3. EVOLUTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET</u>	<u>44</u>
<u>4. SYNTHESE DES SCENARIOS</u>	<u>45</u>

1. DESCRIPTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT

Les aspects pertinents de l'état actuel sont déterminés en fonction « des facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement » et hiérarchisés en fonction des enjeux dans le chapitre 3 (Etat Initial) de l'étude d'impact. Les thématiques retenues sont celles qui présentent un enjeu particulier.

Topographie :

Les terrains concernés par la présente demande constituent d'un point de vue morphologique une butte qui domine la vallée de l'Epte d'un côté et la plaine du Vexin de l'autre côté.

La carrière en cours d'activité se présente sous la forme d'une excavation d'environ 10 mètres de profondeur en moyenne.

Géologie :

Le gisement est constitué par des calcaires du Lutétien.

Eaux superficielles :

Les terrains sont compris dans le bassin versant de l'Epte.

Le site se trouve en dehors du champ d'inondation de l'Epte et n'est parcouru par aucun cours d'eau.

Eaux souterraines :

Les sables du Lutétien inférieur et du Cuisien renferment une nappe phréatique perchée de superficie réduite, la nappe du Tertiaire. Une seconde nappe existe au niveau de la craie à une profondeur plus importante.

Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.

Sols et zones humides :

Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site.

Climat :

Le site se trouve dans un secteur au climat océanique dégradé.

Les vents de Sud-Ouest et d'Ouest et, dans une moindre mesure, de Nord-est, sont dominants en toute saison.

Qualité de l'air :

Le site se trouve dans un environnement rural.

Les principales pollutions atmosphériques proviennent du trafic routier sur les routes environnantes et des travaux agricoles et en particulier l'utilisation de produits phytosanitaires.

Paysage :

Les terrains concernés par la présente demande sont situés sur une butte.

La carrière en fosse, non perceptible, s'insère dans un paysage à caractère rural où les terres agricoles et les boisements se partagent l'espace.

Les terrains concernés par l'extension sollicitée sont constitués de terres agricoles.

Biodiversité :

Les terrains concernés par la présente étude se trouvent en dehors de toute ZNIEFF, de tout site Natura 2000 et de toute zone naturelle remarquable protégée.

Les terrains à exploiter sont constitués par la carrière déjà autorisée et par des terres agricoles situés à proximité.

Les enjeux écologiques de l'aire d'étude sont faibles à modérés.

Le projet se situe en dehors de tout réservoir de biodiversité identifié au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Concernant les continuités écologiques, le site se trouve en dehors de tout réservoir de biodiversité. Des corridors écologiques existent au sein de la zone d'étude.

Patrimoine culturel :

Les terrains ne sont concernés par aucune protection de Monument Historique et sont localisés en dehors de tout site inscrit ou classé.

La carrière d'Authevernes a permis la découverte et la fouille de vestiges archéologiques jusqu'alors inconnus.

La société CBN continuera de se conformer aux prescriptions relatives à la protection du patrimoine archéologique.

Population - Habitat :

Les habitations les plus proches des terrains concernés sont les suivantes :

- Maison isolée située au sein du Bois de Guerny, à 275 m au Sud-Est des terrains concernés par le renouvellement et à 650 mètres au Sud-Est de l'extension sollicitée.
- Maison isolée au Sud de Vesly, à 420 m au Nord des terrains concernés par le renouvellement et à 420 mètres au Nord-Est de l'extension sollicitée.
- Dépôt du ferrailleur d'Authevernes, installé en bordure de la Voie Communale, n° 16 avant sa jonction avec la RD n° 6014, à 600 m au Sud-Ouest des terrains concernés par le renouvellement et à 800 mètres au Sud-Ouest de l'extension sollicitée.
- Ferme « la Guérite », et premières habitations d'Authevernes, en bordure de la RD n° 6014, à 700 m au Sud des terrains concernés par le renouvellement et à 950 mètres au Sud de l'extension sollicitée.
- Premières maisons du village de Vesly, à 700 m au Nord des terrains concernés par le renouvellement et à 550 mètres au Nord de l'extension sollicitée.

Réseaux de communication :

L'accès routier à la carrière s'effectue actuellement par la route Départementale n° 181, puis par un chemin d'accès aménagé par l'exploitant empruntant notamment les chemins ruraux n° 10 et 12 de la commune de Vesly.

Activités économiques – Loisirs :

Le site se trouve dans un contexte rural. Les industries avoisinantes sont relativement éloignées du périmètre sollicité. Les activités économiques locales sont liées à l'agriculture et à la carrière en cours.

Au niveau du site, les activités de loisirs se limitent à la randonnée, à la chasse et à la pratique du paramoteur.

Biens matériels :

Il existe plusieurs constructions, infrastructures ou réseaux sur le site ou à proximité. Ces "biens matériels" sont représentés par les voies de communication (routes et chemins), les habitations environnantes et les réseaux (conduite de gaz, canalisation de pétrole...).

Sources lumineuses :

Sur le site, les sources lumineuses proviennent des dispositifs d'éclairage des installations et des locaux, ainsi que des phares des engins d'exploitation et des camions de transport des matériaux et ce, en fonction des saisons et des conditions climatiques induisant la nécessité d'éclairer. L'éclairage intervient

pendant les périodes d'activité de la carrière (dans la plage horaire comprise habituellement entre 7h00 et 19h00 et avant ou après, pendant le temps de présence du personnel).

A proximité du site, les sources lumineuses proviennent des phares des véhicules circulant de nuit sur les routes et de ceux des engins agricoles éventuels circulant dans les champs, ainsi que de l'éclairage public et de l'éclairage des habitations et des bâtiments environnants.

Environnement sonore :

L'environnement sonore du site est relativement calme.

Santé humaine :

Les établissements tels que école, crèche, hôpital, clinique, hospice, centres de loisirs, maison de retraite, centres sportifs..., représentent la population la plus sensible à l'émission éventuelle de substances indésirables.

Dans le cas présent, le site se trouve relativement éloigné d'établissements sensibles.

2. EVOLUTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT EN CAS DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet consiste en l'extension et la poursuite de l'exploitation d'une carrière de calcaire.

L'extension sollicitée concerne des parcelles à vocation agricole contigües au site en exploitation.

Le projet entraînera une évolution du contexte sonore actuel.

L'évolution des engins et des camions et le fonctionnement des installations occasionneront des émissions atmosphériques maîtrisées (gaz d'échappement, poussières et odeurs).

Le projet ne modifiera pas le fonctionnement global de ce secteur du bassin versant. Le projet ne prévoit pas de rejets dans les eaux de surface. Les rejets dans le sol seront liés à la gestion et à la réinfiltration des eaux de ruissellement, à l'infiltration des eaux recueillies sur les aires étanches en sortie du déshuileur et des eaux en sortie du dispositif d'assainissement autonome des locaux sociaux.

Toutes les précautions seront prises pour réduire le risque de pollution des eaux superficielles et souterraines.

La vocation des sols sera progressivement modifiée du fait du décapage des matériaux de découverte et de l'extraction du gisement. Ces opérations entraîneront des contrastes de textures et de couleurs avec les bois et les champs cultivés environnants.

L'exploitation sera peu perceptible depuis les routes et chemins environnants et depuis les habitations les plus proches.

Toutefois, la carrière ne sera pas perceptible, compte tenu de son encaissement et de la présence de merlons végétalisés et localement de haies en périphérie de l'excavation.

Les modifications de l'occupation du sol seront progressives, puisque le décapage du sol et des matériaux stériles de la découverte seront réalisés à l'avancement de l'extraction du gisement.

Une partie de la carrière actuelle a déjà fait l'objet d'une remise en état et a fait l'objet d'une déclaration partielle de fin de travaux d'exploitation. La remise en état a comporté la restitution de terres agricoles et la réalisation de plantations forestières après remblaiement des terrains jusqu'au niveau du terrain naturel initial.

Au niveau des terrains concernés par le renouvellement et l'extension sollicitée, le réaménagement proposé comportera la restitution de terres agricoles après remblaiement de la carrière jusqu'au niveau du terrain naturel initial.

3. EVOLUTION DES ASPECTS PERTINENTS DE L'ETAT ACTUEL DE L'ENVIRONNEMENT EN L'ABSENCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le scénario décrit ci-après correspond au scénario le plus probable de l'évolution de l'état actuel de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet et jusqu'à une échéance correspondant à la durée d'autorisation du projet sollicité pour que la comparaison avec l'évolution décrite au paragraphe précédent ait un sens. Ce scénario tient compte de l'ensemble des informations disponibles sur le secteur d'étude, comme :

- les orientations d'aménagement définies à l'échelle locale (Plan Local d'Urbanisme, documents d'objectifs en application des Directives Habitats et Oiseaux, et autres documents de programmation) ;
- les tendances d'évolution pressenties sur le territoire, compte-tenu de l'orientation socio-économique (documents d'orientation, PLU ...) et des études réalisées dans le cadre du projet ;
- des éventuels projets connus sur la zone ;
- des connaissances scientifiques, notamment en matière d'évolution des milieux naturels et du climat le cas échéant.

• Evolution au niveau de l'emprise de la carrière autorisée

En l'absence de mise en œuvre du projet, la carrière actuelle serait entièrement exploitée puis réaménagée conformément aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 23 juin 2011 modifié par l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2016.

Au niveau des terrains concernés par le renouvellement, le réaménagement proposé comportera la restitution de terres agricoles après remblaiement de la carrière jusqu'au niveau du terrain naturel initial.

Les **secteurs déjà réaménagés** (terres agricoles et plantations) sont peu amenés à évoluer dans leur nature, si ce n'est par le vieillissement des plantations ou la gestion agricole (maintien en jachère ou mise en culture).

Dans les **secteurs actuellement en cours d'exploitation**, un réaménagement est déjà programmé conformément à l'Arrêté Préfectoral d'autorisation et permettra la mise en place de terres agricoles. Ce réaménagement sera réalisé suivant l'avancement de l'exploitation de la carrière, et l'absence de projet a peu d'influence sur la période de réalisation de cette remise en état.

• Evolution au niveau de l'emprise de l'extension

Dans le cas présent et compte-tenu des informations et des connaissances disponibles à la date de dépôt du dossier, le scénario d'évolution le plus probable (jusqu'à une échéance correspondant à la durée d'autorisation du projet sollicité) est que les terrains concernés par la demande d'extension conserveront leur morphologie et leur vocation actuelles, à savoir des terres cultivées, ainsi qu'une piste pour les paramoteurs.

En l'absence de projet, les milieux agricoles auraient peu évolué : leur diversité floristique aurait été soumise au choix des assolements et des pratiques culturales mises en place.

Un tableau de synthèse des scénarios présentés aux paragraphes 2 et 3 est fourni pages suivantes.

4. SYNTHÈSE DES SCÉNARIOS

Aspects pertinents de l'état actuel	Enjeux (cf. chapitre 3)	Scénarios d'évolution de l'état actuel	
		Scénario 1 : Avec mise en œuvre du projet	Scénario 2 : Sans mise en œuvre du projet
Topographie	Les terrains concernés par la présente demande constituent d'un point de vue morphologique une butte qui domine la vallée de l'Epte d'un côté et la plaine du Vexin de l'autre côté. La carrière en cours d'activité se présente sous la forme d'une excavation d'environ 10 mètres de profondeur en moyenne.	Création d'une excavation sur la durée de l'exploitation. Remise en état progressive, suivant l'avancement de l'exploitation, comportant la restitution de terrains à vocation agricole après un remblayage des terrains exploités jusqu'au niveau du terrain naturel initial.	La topographie resterait inchangée au niveau de la zone d'extension. La carrière actuelle serait entièrement exploitée puis réaménagée.
Géologie	Le gisement est constitué par des calcaires du Lutétien.	Extraction du gisement de la carrière actuelle et de son extension.	Extraction du gisement de la carrière en cours. La géologie resterait inchangée au niveau de l'extension.
Eaux superficielles	Les terrains sont compris dans le bassin versant de l'Epte. Le site se trouve en dehors du champ d'inondation de l'Epte et n'est parcouru par aucun cours d'eau.	Pas de modification de l'hydrologie. Le projet ne prévoit pas de rejets dans les eaux de surface. Les rejets dans le sol seront liés à la gestion et à la réinfiltration des eaux de ruissellement, à l'infiltration des eaux recueillies sur l'aire étanche en sortie du déshuileur et des eaux en sortie du dispositif d'assainissement autonome des locaux sociaux.	Pas d'évolution de l'hydrologie du secteur.
Eaux souterraines	Les sables du Lutétien inférieur et du Cuisien renferment une nappe phréatique perchée de superficie réduite. Une seconde nappe existe au niveau de la craie à une profondeur plus importante. Le projet est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage AEP.	L'effet sur la piézométrie sera négligeable. Toutes les précautions seront prises pour réduire le risque de pollution des eaux superficielles et souterraines.	Même observation que pour le scénario 1. Pas d'évolution de l'hydrogéologie du secteur.

Société CBN – Communes d'AUTHEVERNES et de VESLY (27)
Demande d'Autorisation Environnementale - Etude d'impact – Chapitre 2

Sols et zones humides	Aucune zone humide n'a été identifiée sur le site.	Les terrains feront temporairement l'objet d'une activité extractive. Reconstitution des sols et restitution de terres agricoles dans le cadre de la remise en état du site.	Au niveau de la zone d'extension, la nature des terrains resterait inchangée. Reconstitution des sols puis restitution de terres agricoles dans le cadre de la remise en état de la carrière actuelle.
Climat	Le site se trouve dans un secteur au climat océanique dégradé. Les vents de Sud-Ouest et d'Ouest et, dans une moindre mesure, de Nord-est, sont dominants en toute saison.	Pas d'évolution du climat local du secteur.	Pas d'évolution du climat du secteur.
Qualité de l'air	Le site se trouve dans un environnement rural. Les principales pollutions atmosphériques proviennent du trafic routier sur les routes environnantes et des travaux agricoles et en particulier l'utilisation de produits phytosanitaires.	L'évolution des engins et des camions et le fonctionnement des installations de traitement occasionneront des émissions atmosphériques maîtrisées (gaz d'échappement, poussières et odeurs) pendant l'exploitation de la carrière et de son extension. Après exploitation et remise en état, il n'y aura plus aucune émission de polluants atmosphériques liés à ces travaux.	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle (exploitation puis remise en état et reprise des anciennes activités sur la carrière en cours, poursuite des activités existantes sur l'emprise du projet d'extension), sauf si une autre activité venait s'implanter sur les terrains.
Paysage	Les terrains concernés par la présente demande sont situés sur une butte. La carrière en fosse, non perceptible, s'insère dans un paysage à caractère rural où les terres agricoles et les boisements se partagent l'espace. Les terrains concernés par l'extension sollicitée sont constitués de terres agricoles.	La vocation des sols sera progressivement modifiée du fait du décapage des matériaux de découverte et de l'extraction du gisement. Ces opérations entraîneront des contrastes de textures et de couleurs avec les bois et les champs cultivés environnants. Les perceptions des fronts de taille resteront limitées, compte tenu de leur encaissement et de la présence de merlons végétalisés et, localement de boisements, en périphérie de l'excavation. Les modifications de vocation seront progressives, puisque le décapage du sol et des matériaux stériles de la découverte sera réalisé à l'avancement de l'extraction du gisement. Par ailleurs, le projet prévoit une remise en état coordonnée des terrains exploités.	Au niveau de la zone d'extension, L'occupation des sols resterait inchangée, sauf si une autre activité venait s'implanter sur les terrains. Les perceptions visuelles resteraient inchangées par rapport à l'état actuel. Au niveau des terrains concernés par le renouvellement, les terrains seraient remis en état : restitution de terres agricoles.

Société CBN – Communes d'AUTHEVERNES et de VESLY (27)
Demande d'Autorisation Environnementale - Etude d'impact – Chapitre 2

		Le réaménagement proposé comportera la restitution de terrains à vocation agricole après un remblayage des terrains exploités jusqu'au niveau du terrain naturel initial.	
Biodiversité	<p>Les terrains concernés par la présente étude se trouvent en dehors de toute ZNIEFF, de tout site Natura 2000 et de toute zone naturelle remarquable protégée.</p> <p>Les terrains à exploiter sont constitués par la carrière déjà autorisée et par des terres agricoles situées à proximité.</p> <p>Les enjeux écologiques de l'aire d'étude sont faibles à modérés.</p> <p>Le projet se situe en dehors de tout réservoir de biodiversité identifié au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Concernant les continuités écologiques, le site se trouve en dehors de tout réservoir de biodiversité. Des corridors écologiques existent au sein de la zone d'étude.</p>	<p>Suppression progressive de milieux naturels (terres cultivées) sur la carrière en cours et le projet d'extension.</p> <p>Reconstitution progressive de terres agricoles dans le cadre de la remise en état.</p>	<p>Même observation que le scénario 1 pour la carrière en cours.</p> <p>Au niveau de l'extension : pas d'évolution des milieux naturels à court terme (hors leur gestion par les propriétaires), sauf si une autre activité venait s'implanter sur les terrains.</p> <p>Au niveau du renouvellement : remise en état comportant de terrains à vocation agricole.</p>
Patrimoine culturel	<p>Les terrains ne sont concernés par aucune protection de Monument Historique et sont localisés en dehors de tout site inscrit ou classé.</p> <p>La carrière d'Authevernes a permis la découverte et la fouille de vestiges archéologiques jusqu'alors inconnus.</p> <p>La société CBN continuera de se conformer aux prescriptions relatives à la protection du patrimoine archéologique.</p>	<p>La société CBN se conformera aux prescriptions relatives à la protection du patrimoine archéologique.</p>	<p>Pas de changement.</p>
Population et habitat	<p>Les habitations les plus proches des terrains concernés sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la maison isolée située au sein du Bois de Guerny, à 275 m au Sud-Est du site, - le dépôt du ferrailleur d'Authevernes, installé en bordure de la Voie Communale, 	<p>Pas d'évolution de l'habitat.</p>	<p>Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle.</p>

Société CBN – Communes d'AUTHEVERNES et de VESLY (27)
Demande d'Autorisation Environnementale - Etude d'impact – Chapitre 2

	<p>n° 16 avant sa jonction avec la RD n° 6014, à 550 m au Sud-Ouest du site,</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ferme « la Guérite », et les premières habitations d'Authevernes, en bordure de la RD n° 6014, à 700 m au Sud du site, - la maison isolée au Sud de Vesly, à 430 m au Nord du site, - les premières maisons du village de Vesly, à 700 m au Nord du site. 		
Réseaux de communication	L'accès routier à la carrière s'effectue actuellement par la route Départementale n° 181, puis par un chemin d'accès aménagé par l'exploitant empruntant notamment les chemins ruraux n° 10 et 12 de la commune de Vesly.	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle.	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle.
Activités économiques - Loisirs	Le site se trouve dans un contexte rural. Les industries avoisinantes sont relativement éloignées du périmètre sollicité. Les activités économiques locales sont liées à l'agriculture et à la carrière en cours. Au niveau du site, les activités de loisirs se limitent à la randonnée, à la chasse et à la pratique du paramoteur.	Maintien de la continuité des itinéraires de randonnée. Maintien de l'activité de paramoteurs sur place jusqu'à la mise en travaux des terrains concernés. Remplacement temporaire des activités agricoles par la carrière, puis retour aux activités initiales.	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle.
Biens matériels	Il existe plusieurs constructions, infrastructures ou réseaux sur le site ou à proximité. Ces "biens matériels" sont représentés par les voies de communication (routes et chemins), les habitations environnantes et les réseaux (conduite de gaz, canalisation de pétrole...).	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle.	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle.
Sources lumineuses	Sur le site, les sources lumineuses proviennent des dispositifs d'éclairage des installations et des locaux, ainsi que des phares des engins d'exploitation et des camions de transport des matériaux et ce, en fonction des saisons et des conditions climatiques induisant la nécessité d'éclairer. L'éclairage intervient pendant les périodes d'activité de la carrière (dans la	Emissions lumineuses (dispositifs d'éclairage, phares de engins et des camions). Pas d'activité la nuit.	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle, sauf si une autre activité venait s'implanter sur les terrains.

Société CBN – Communes d'AUTHEVERNES et de VESLY (27)
Demande d'Autorisation Environnementale - Etude d'impact – Chapitre 2

	<p>plage horaire comprise habituellement entre 7h00 et 19h00 et avant ou après, pendant le temps de présence du personnel).</p> <p>A proximité du site, les sources lumineuses proviennent des phares des véhicules circulant de nuit sur les routes et de ceux des engins agricoles éventuels circulant dans les champs, ainsi que de l'éclairage public et de l'éclairage des habitations et des bâtiments environnants.</p>		
Environnement sonore	L'environnement sonore du site est relativement calme.	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle pour la fin de l'exploitation en cours. Nuisances sonores maîtrisées pour l'extension de la carrière.	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle, sauf si une autre activité venait s'implanter sur les terrains.
Santé humaine	<p>Les établissements tels que école, crèche, hôpital, clinique, hospice, centres de loisirs, maison de retraite, centres sportifs..., représentent la population la plus sensible à l'émission éventuelle de substances indésirables.</p> <p>Dans le cas présent, le site se trouve relativement éloigné d'établissements sensibles.</p>	L'évolution des engins et des camions pour l'extension de la carrière, occasionneront, comme pour l'activité en cours, des émissions atmosphériques (gaz d'échappement, poussières et odeurs) et des nuisances sonores maîtrisées.	Pas d'évolution par rapport à la situation actuelle, sauf si une autre activité venait s'implanter sur les terrains.